



PROCÈS-VERBAL

Séance du 22 mars 2010

Présidence: M. Eric BIELER

1. Appel: 82 Conseillères et Conseillers sont présents

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Monique BOSS, Elisabeth RUEY-RAY, Fabienne FREYMOND CANTONE, MM. les Municipaux Claude DUPERTUIS, Olivier MAYOR et Claude ULDRY

VUILLE Nathalie, secrétaire – DUCRY Jean-Marc, huissier

Excusés: BOESIGER Michel, CATTIN André, CORNU Yvan, FREI Maurice, GRAF ZAUGG Marlyse, GUILLOD Philippe, HEIM Marc, KARLEN Dominique, LUKAS Petr, SAUER Patrick, SCHALLER Anik, THUILLARD Guy-François, VUILLEUMIER Carole

Absents: CHATELENAT Christophe, KIRCHNER Volker, JASHARI Hajriz, NICOLE Willy, PRUDENTE Marc

2. Procès-verbal de la séance du 22 février 2010

M. Maurice GAY fait remarquer que le dernier point du PV est une intervention du syndic. Il rappelle à la Municipalité qu'il y a un point intitulé "Communications municipales" sur l'ordre du jour. Le dernier point est généralement réservé aux Conseillers. Un Municipal peut y répondre, mais pas développer un nouveau point. Comme cela n'est pas la première fois que cela se produit, il demande à la Municipalité de prendre la parole au bon moment.

Le procès-verbal est accepté à une large majorité et 1 abstention.

3. Approbation de l'ordre du jour

M. le Président ajoute un point 16 bis, "Réponse à l'interpellation de M. Jacky COLOMB concernant la problématique du trafic de drogue en ville de Nyon".

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

4. Communications du Bureau

- M. le Président annonce que le Conseil Fédéral a renoncé à organiser la votation fédérale en date du 13 juin 2010. Suite à cette décision, le Conseil d'Etat Vaudois a également repoussé au 26 septembre les objets prévus.

5. Rapport N° 145 en réponse à la motion de M. Yves Froidevaux sur l'aménagement de la place du Château.

Rapporteur : Mme Christine VUAGNIAUX

La discussion est ouverte.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY signale que l'idée de mettre la place du Château piétonne est intégrée dans l'étude du concept de mobilité. Cela doit s'inscrire dans l'aménagement complet des places piétonnes ainsi qu'une vision de la circulation qui permettra réellement de le faire. Politiquement, la Municipalité est favorable à ce que la place du Château soit intégralement piétonne.

La discussion est ouverte sur l'amendement proposé.

M. Maurice GAY signale qu'il n'est pas possible de faire un amendement sur la réponse à une motion. Soit on accepte les conclusions, soit on les refuse, mais on ne peut pas les modifier. Il estime que l'amendement n'est pas légal.

M. le Président précise que, renseignements pris auprès du service juridique de l'Etat, un rapport municipal peut être accepté, refusé ou amendé. Toutefois, en cas d'amendement, la motion ne retourne pas à la Municipalité. L'amendement proposé est donc tout à fait légal.

M. Jean BISCHOFBERGER demande à Mme la Municipale Ruey-Ray combien temps il va encore falloir attendre pour avoir ce concept de mobilité, annoncé depuis longtemps.

M. Pierre WAHLEN suggère, plutôt que de faire des études longues et coûteuses, de faire un essai concret pendant 12 mois. Aujourd'hui, plus personne n'oserait imaginer la rue de la Gare avec des voitures. On pourrait prendre la décision de rendre la place du Château piétonne, regarder les effets et corriger les défauts.

M. Yves FROIDEVAUX signale que l'amendement était une façon de montrer que le rapport municipal n'apporte que peu d'éléments relatifs à la motion déposée il y a 7 ans. Si le rapport amendé disparaît de la liste des motions en suspens, l'objectif n'est pas atteint. Il propose donc de refuser la réponse.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil refuse l'amendement, soit de considérer le rapport municipal comme réponse *partielle* à la motion, à la majorité, 36 voix pour et 6 abstentions.

Au vote, le Conseil décide à la majorité, 31 avis contraires et 4 abstentions

- d'accepter le rapport municipal no 145 relatif à la motion de M. Yves Froidevaux concernant l'aménagement de la place du Château

6. Rapport N° 147 en réponse à la motion de Mme Josette Gaille, concernant l'introduction de la formation d'apprentis comme «critère supplémentaire» dans la procédure «marchés publics».

Rapporteur : M. Régis JOLY

La discussion est ouverte.

Mme Bernadette NELISSEN a fait partie de la commission et la problématique des places d'apprentissages lui tient très à cœur. Par contre, la commission a réuni 7 Conseillers communaux, un Municipal, un chef de service et la juriste de la commune. Or, il s'est avéré d'emblée que la commune ne pouvait rien faire tant que la loi vaudoise ne changeait pas. Au nom des Verts, elle demande que le Conseil ait le courage de ne pas envoyer en commission une telle motion et de la refuser. Cela permettrait d'économiser l'argent de la commune pour des objets qui ont une chance d'aboutir.

M. Jacques HANHART fait remarquer qu'il y a surtout un manque d'apprentis, mais pas un manque de places. Il n'a pas trouvé d'apprenti électricien pour cet été. Si l'Etat et la commune engageaient autant d'apprentis que les entreprises privées, il y aurait suffisamment de places. Il s'agit plus d'un problème de promotion de l'apprentissage et de formation au niveau scolaire. Il a appuyé cette motion depuis le début, même s'il vrai que légalement il est impossible de mettre un critère supplémentaire. Il appartient aux Députés de faire changer la loi, comme cela a été le cas dans le canton de Berne.

M. le Municipal Claude ULDRY ne trouve pas inutile ce genre de commission, des informations supplémentaires ont pu être données. Si le canton ne participe pas suffisamment à l'engagement d'apprentis, la commune a décidé d'en engager deux supplémentaires (UAPE du Couchant et Espaces Verts). Le pourcentage d'apprentis dans la commune se monte désormais à 7-8%.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une l'unanimité

- d'accepter le rapport municipal N° 147 relatif à la motion de Mme Josette GAILLE, concernant l'introduction de la formation d'apprentis comme « critère supplémentaire » à la procédure « marchés publics ».

7. Rapport N° 148 concernant la modification du Règlement du Conseil communal.

Rapporteur : M. Frédéric TSCHUY

La discussion est ouverte.

M. Régis JOLY ne conteste pas le fait que la commission n'ait pas été la même que lors de l'examen initial du projet, toutefois, il regrette qu'aucun membre de la commission initiale n'ait été auditionné. Il souligne qu'il est fondamental d'étudier les textes juridiques et légaux sous deux angles: le texte et l'esprit du texte. Selon lui, ce dernier n'a pas été pris en considération par la commission. Il rappelle que les Municipalités et les Conseils changent, mais les textes restent. Il propose l'amendement suivant de l'article 90 :

- Alinéas 1, 2 et 3 inchangés.
- La Municipalité communique **par écrit** le texte de sa réponse à l'interpellateur au plus tard le matin du jour de la séance, pour autant qu'elle ait reçu le texte de l'interpellation au moins 7 jours avant la lecture de cette réponse.
- Alinéas 5, 6 et 7 inchangés.

M. Christian PUHR, au nom des Verts, manifeste son désaccord quant à la suppression du nouvel article 13 bis al. 2. Il rappelle que celui-ci avait été repris de l'art. 8 de la loi sur le Grand Conseil ainsi que du Règlement du Conseil de la ville de Lausanne. L'objectif de cet article est d'assurer la transparence et éviter les conflits d'intérêt lors des débats. Il estime que l'on ne peut se satisfaire d'invoquer les art. 55 et 31 pour écarter ce nouvel article. Il rappelle que lors du dernier Conseil, un sujet a révélé que les liens d'intérêts et l'absence de transparence peuvent s'immiscer au sein du débat. Tout en respectant les réserves de la commission il soumet une nouvelle version de l'article 13 bis al. 2 avec la teneur suivant :

- Les Conseillers qui ont des intérêts personnels et directs dans un objet traité par le Conseil communal sont tenus de les signaler quand ils s'expriment à son sujet lors d'une séance du Conseil communal ou d'une de ses commissions.

M. Christian UDASSE signale que lors d'une commission précédente, il a refusé d'être Président connaissant déjà le projet par sa situation professionnelle. Il a toutefois apporté ses conseils à la commission. Il approuve donc l'amendement de M. Puhr de même que l'amendement de M. Joly.

M. Yves FROIDEVAUX soutient également les deux amendements.

M. Jacques HANHART ne soutient pas la proposition de M. Puhr, car il l'estime à géométrie variable. Une personne oeuvrant en tant que bénévole dans une association, doit-elle l'indiquer lorsqu'elle intervient. Avec cet article, on ne sait pas où est la limite, s'agit-il uniquement des personnes membres de conseils d'administration? Les fonctionnaires ont-ils encore le droit de parole? Introduire un tel article va poser plus de problèmes que n'en résoudre. Les citoyens doivent être suffisamment adultes pour ne pas intervenir sur des sujets qui les concernent directement.

M. Jacky COLOMB signale que les intérêts peuvent paraître très subjectifs, il vient d'en faire l'expérience. Pour cette raison, il pense qu'il vaut mieux examiner au cas par cas si une personne a véritablement des intérêts dans une affaire.

M. Philippe GLASSON abonde dans le sens de M. Hanhart. Si l'on pousse le raisonnement à l'extrême, pour le renouvellement du temple, il ne faudra prendre que des catholiques, pour les impôts, il faudra prendre que des personnes qui paient des impôts, etc... Il aimerait que les deux commissions se remettent au travail et qu'elles arrivent à une seule conclusion.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. le Président propose de voter article par article, puis de passer à un vote final.

- L'article 13 modifié est accepté à une large majorité et 1 abstention
- L'amendement Puhr de l'article 13 bis 2^{ème} alinéa est refusé à la majorité, 33 voix pour et 7 abstentions
- L'article 13 bis 2^{ème} alinéa tel que proposé par le groupe de travail est refusé à la majorité, 27 voix pour et 11 abstentions
- Concernant l'article 90, l'amendement Joly est mis en opposition à la proposition du groupe de travail. Au vote, l'amendement Joly est accepté à une large majorité, 7 avis contraires et 2 abstentions
- La modification de l'article 117 est refusée à une large majorité, 3 voix pour et 34 abstentions.

Au vote final, le Conseil décide à une large majorité, 13 avis contraires et 4 abstentions

1. d'adopter la modification de l'article 13
2. de refuser l'article 13bis 2ème alinéa (nouveau)
3. d'accepter l'amendement Joly de l'article 90 tel que suit :
Article 90
Alinéas 1, 2 et 3 inchangés
La Municipalité communique **par écrit** le texte de sa réponse à l'interpellateur au plus tard le matin du jour de la séance, pour autant qu'elle ait reçu le texte de l'interpellation au moins 7 jours avant la lecture de cette réponse.
Alinéas 5, 6 et 7 inchangés
4. refuser la modification de l'article 117
5. de fixer leur entrée en vigueur dès son adoption par le Conseil communal.

8. Préavis N° 154 concernant le plan de quartier (PQ) Métairie II (Modification du PQ Métairie).

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

9. Préavis N° 155 concernant l'amélioration de la sécurité routière et renouvellement de l'équipement de surveillance de la phase rouge des appareils de la signalisation lumineuse réglant des passages pour piétons - Demande d'un crédit d'investissement de CHF 494'150.-.

La discussion est ouverte.

M. Christian PUHR souhaite savoir d'où viennent les chiffres d'augmentation de trafic indiqués dans le préavis. Viennent-ils du rapport de Transitec, rapport que le Conseil n'a jamais vu malgré plusieurs demandes?

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

10. Rapport municipal N° 156 concernant la Villa Niedermeyer - Réponse à la motion de Mme la Conseillère communale Nelly Wuichet, aux postulats de Mme la Conseillère communale Denise Fonjallaz intitulé "Et pourquoi pas un backpacker à la maison Niedermeyer et de M. le Conseiller communal Jacky Colomb intitulé "Une nouvelle vocation pour la villa Niedermeyer et son parc" et à la pétition du groupement "Laissez les Rives".

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

11. Rapport municipal N° 157 en réponse au postulat de M. le Conseiller communal Jean-Claude Mermilliod "Protéger la biodiversité en ville".

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

12. Motion de M. Jean BISCHOFBERGER pour la création de deux ou trois aires de stationnement avec places réservées pour le covoiturage

M. Jean BISCHOFBERGER demande le renvoi de la motion à la Municipalité.

La discussion est ouverte.

Mme Doris ULDRY souhaite savoir si le motionnaire demande un endroit pour monter et descendre de voiture ou s'il souhaite également des places de parc pour les personnes qui laissent des voitures.

M. Jean BISCHOFBERGER précise qu'il souhaite également des places de parking pour les personnes qui laissent des voitures.

M. David SAUGY souligne qu'il s'agit d'un postulat et non d'une motion, car l'assignation des places de parc en ville de Nyon est de compétence municipale et non du Conseil. Il propose au motionnaire de transformer la motion en postulat.

M. Christian UDASSE se demande si cela ne devrait pas se faire dans le cadre du district, car très peu de Nyonnais vont en profiter. Il souhaite que l'on renvoie la proposition au Conseil régional.

M. Jean BISCHOFBERGER souligne qu'il est précisé dans la motion que cela devrait se faire avec le soutien du Conseil régional.

M. Maurice GAY souligne qu'il s'agit clairement d'un postulat. Une motion ne peut pas porter sur un sujet qui est propre à la Municipalité, comme expliqué à la fin du règlement du Conseil.

M. Jean BISCHOFBERGER transforme dès lors sa motion en postulat.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Plus de 10 Conseillers souhaitent que le postulat soit renvoyé à une commission pour étude et rapport.

13. Motion du Parti socialiste pour la création d'un pour-cent culturel à Nyon.

La discussion est ouverte.

M. Maurice GAY demande à la motionnaire, Mme Stéphanie SCHMUTZ, d'apporter à la commission un montant chiffré de ce pour-cent culturel.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Plus de 10 Conseillers soutiennent le renvoi de la motion à une commission pour étude et rapport.

14. Motion de M. Jean BISCHOFBERGER demandant à la Municipalité d'ouvrir les places d'apprentissages dans les services communaux aux jeunes sans-papiers.

A la suite des discussions précédentes, M. Jean BISCHOFBERGER transforme la motion en postulat. Il demande le renvoi à la Municipalité.

La discussion est ouverte.

M. Braulio MORA estime qu'en temps que ville de bientôt 20'000 habitants et située entre Genève et Lausanne, notre commune a le moyen de participer à l'initiative des grandes villes de faire pression pour donner le droit aux jeunes sans papiers n'ayant pas les moyens de poursuivre leurs études d'avoir accès à un apprentissage dual. Il existe des apprentissages uniquement en école, mais leur nombre est limité et toutes les professions ne sont pas représentées. Donner la possibilité de se former, est donner un bon bagage aux jeunes en cas de renvoi. S'il est très difficile de contourner les lois fédérales et que la marge de manœuvre de la Municipalité est très faible, elle peut néanmoins donner un signal fort allant dans le sens de sa politique d'intégration. En se joignant aux autres villes dans leur initiative, elle peut encourager les deux chambres fédérales d'aller dans le sens souhaité par tant de personnes.

Mme Josette GAILLE estime que les autorités ne peuvent pas bafouer les lois. Engager des apprentis sans papiers est en contradiction avec la loi fédérale sur les étrangers. Vouloir améliorer le sort des sans papiers n'est pas contestable et mérite un vrai débat. Toutefois, celui-ci doit se faire en conformité avec nos procédures et nos institutions. Seule l'Assemblée fédérale est compétente, c'est à Berne et nulle part ailleurs que ce sujet doit être débattu. Le Conseil communal et la Municipalité doivent faire respecter les lois.

M. Régis JOLY rappelle le débat du rapport N° 147 où l'exemplarité de la ville de Nyon en matière d'engagement d'apprentis était citée et il rappelle également les propos de Mme Nelissen qui souhaitait ne pas envoyer des motions en commission lorsqu'il n'y a pas de raison de le faire.

M. Raymond CARRARD souhaite que l'on ne se trompe pas de débat. Il souligne que le sens de ce postulat est une prise de position éthique. Il rappelle également une déclaration de Mme Eveline Widmer-Schlumpf qui ne comprenait pas pourquoi des enfants scolarisés ici, se verraient privés de formation. En acceptant ce postulat, Nyon joindrait sa voix à celles de larges milieux qui estiment qu'il faut un changement dans la législation fédérale.

M. Anthony LAMBE aimerait savoir combien de jeunes seraient impliqués dans un tel programme, ainsi que combien de postes d'apprentissage sont repourvus chaque année dans les services communaux. Il rappelle que pour mettre en place un tel programme, il faut également s'assurer qu'il y ait assez de places. Le fond du problème est que ni les autorités ni le secteur privé ne fournissent assez de places d'apprentissage, ce qui représente un vrai échec envers les jeunes.

M. Jean BISCHOFBERGER rappelle que la charte européenne des droits fondamentaux, que la Suisse a signée, prime sur le droit fédéral. De même la convention relative aux droits de l'enfant dans son article 28, reconnaît également le droit de l'enfant à l'éducation sur la base de l'égalité des chances.

M. Christian UDASSE relève que le niveau scolaire des jeunes qui n'ont pas fait d'effort d'intégration est très nettement insuffisant et ils n'ont aucune chance dans un apprentissage.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Plus de 10 personnes souhaitent renvoyer ce postulat à une commission pour étude et rapport.

15. Réponse à l'interpellation des partis Libéral et Radical du 1er février 2010 intitulée : "Comment la commune de Nyon compte-t-elle gérer l'accueil parascolaire des enfants ?" (en annexe)

La discussion est ouverte.

Mme Josette GAILLE remercie M. le Municipal de cette réponse. Elle trouve bien d'avoir un inventaire de ce qui existe. De plus, suite à la votation au sujet de la journée continue à l'école, il faut rester attentif à ce sujet.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

16. Réponse à l'interpellation de M. le Conseiller communal Bernhard Willi du 22 février 2010 intitulée : "La santé de nos rivières". (en annexe)

La discussion est ouverte.

M. Bernhard WILLI remercie M. le Municipal pour sa réponse. Toutefois, il est surpris car dans le préavis de 2005, il est stipulé qu'il est absolument indispensable de procéder de manière prioritaire à la décontamination du site du clos d'équarrissage. Or, M. Dupertuis vient de préciser qu'en aucun cas celui-ci ne représente une atteinte au cours d'eau du Boiron. Ces deux affirmations se contredisent clairement et il espère que la fin d'alarme concernant le danger est basée sur une étude scientifique et non sur une appréciation de la Municipalité.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

16bis. Réponse à l'interpellation de M. Jacky COLOMB relative au « Trafic de drogue aux environs du centre de requérants d'asile ». (en annexe)

La discussion est ouverte.

M. Braulio MORA souligne que ce sujet est omniprésent au centre ville. Il voit tous les jours des requérants proposer de la drogue aux 14-15 ans, on lui en a même proposé. Par contre, il suggère de voir les choses en amont. Il signale que les requérants ne perçoivent que Frs 6.50 par jour et qu'avec une somme si misérable, ils ne peuvent qu'être incités à ce genre de trafic. Le problème est non seulement communal mais également cantonal et peut-être qu'avec une somme un peu plus élevée, on n'aurait pas ce genre de problème.

Mme Josette GAILLE est surprise que l'on installe prochainement les requérants à proximité d'un sentier qui mène à une école. La Municipalité a-t-elle pensé à la sécurité des enfants lorsqu'elle a pris cette décision, elle qui reconnaît qu'il y a trafic de drogue par certains requérants? Mme Gaille ne comprend pas pourquoi on installe ces personnes à côté d'un collège et d'un sentier traversant un bois où des transactions pourront avoir lieu à l'insu de tous. Les enfants sont des proies faciles pour les dealers et les installer à proximité d'un collège est inconscient et inadmissible.

M. Jacky COLOMB regrette le tour que prend cette conversation. Le trafic de drogue autour du centre a été pour lui la goutte qui a fait déborder le vase. Il y a bien longtemps qu'il observait du trafic en ville de Nyon, dans d'autres endroits. Il relève que l'on propose toutes sortes de drogues et que ce sont les enfants qui sont visés. Il souhaite que l'on détache la problématique des requérants d'asile car ce trafic avait lieu avant. Il invite la Municipalité et la Police à garder cette vigilance et à déstabiliser voire harceler les trafiquants afin qu'ils sentent qu'ils n'ont pas toutes les facilités pour organiser leur marché.

M. Knut RUPPRECHT, en tant que parent de jeunes enfants et habitant du centre ville, signale que les parents sont très inquiets, non seulement des trafiquants, mais également des consommateurs qui se trouvent au bas de l'école du Centre Ville ou à la place de jeux au sentier de la Combe. Un enfant a d'ailleurs trouvé un sac avec de la drogue et la Police s'est contentée d'en "prendre note". Il souhaite qu'elle fasse son travail correctement et fasse passer le message à la population.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

17. Interpellation de M. Tefik RASHITI intitulée "Radon, quels risques pour nos concitoyens?" (en annexe)

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

18. Communications municipales

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE signale que la campagne de sismique réflexion a commencé et que de très gros camions vibrateurs vont sillonner les routes du 6 au 24 avril 2010. Des documents sont à disposition des Conseillers au fond de la salle. Il s'agit de la campagne décrite dans le préavis sur la géothermie profonde. Les camions testeront s'il y a un potentiel au niveau de l'énergie renouvelable par la géothermie. Un stand d'information publique sera mis en place le samedi 10 avril auprès de la SEIFA à Aubonne. Tous les propriétaires fonciers touchés par cette campagne ont été approchés et informés.

Elle répond également à Mme Inès ABEYA au sujet du réseau Wi-Fi à la ferme du Manoir et signale que le service informatique a contacté la Conseillère. Elle répète aux autres Conseillers qu'ils peuvent appeler le Help Desk ou le contacter par mail et obtenir un mot de passe valable jusqu'à la fin de la législature. La connexion de la salle de la Bretèche sera faite avant sa réouverture. Un mode d'emploi du réseau Wi-Fi sera posé dans toutes les salles. Concernant l'accès simple et ouvert, elle demande un peu de temps pour faire des essais de débit réseau et résoudre les questions d'ordre juridique, même si techniquement il n'y a pas de souci.

M. le Municipal Olivier MAYOR annonce que l'harmonisation des horaires des écoles a abouti. Dès la prochaine rentrée scolaire, les élèves des écoles primaires de Nyon et Prangins auront tous le même horaire scolaire entre 8h.30 et 15h.05. La décision de faire commencer les degrés enfantines et primaires de manière unique à 8h.30 met fin à une situation dans laquelle les enfants pouvaient débuter les classes à quatre moments différents, entre 8h et 8h45. Les enseignants sont également satisfaits, l'harmonisation scolaire ayant fait ses preuves au niveau pédagogique. Pour les directions des écoles, un horaire scolaire harmonisé devait satisfaire tous les partenaires, bien sûr, mais aussi répondre à des contraintes de plusieurs types. D'abord légales, puisque le nombre de périodes de cours définies par la loi doit rester en vigueur, même si l'horaire de l'école change. Il fallait aussi prendre en compte des aspects d'organisation (horaire des transports publics, par exemple), et surtout pédagogiques. En janvier 2010, un sondage fait auprès des parents et des enseignants confirmait les attentes et soulignait que 85% des personnes souhaitaient des horaires harmonisés. Ceci facilitera la mise en place de pédibus et nécessitera moins de personnel accompagnant pour les trajets. Il est toutefois probable que les demandes d'accueil du matin augmentent. La journée scolaire primaire ira de 8h.30 à 12h. et de 13h. 30 à 15h.05. Afin d'assurer une harmonisation également entre les classes primaires et secondaires, les élèves des écoles secondaires commenceront 10 minutes plus tôt, soit à 7h.45. Cette harmonisation concerne 2500 élèves.

M. le Municipal Mayor informe également le Conseil que la Municipalité a chargé un groupe de travail «logement à Nyon», de proposer un rapport au Conseil Communal qui précisera les intentions de la Municipalité en matière de politique du logement. Cette étude complète et complexe prend plus de temps que prévu et devrait aboutir en juin. Le rapport présentera les objectifs explicites et planifiés :

- En matière de construction de logements subventionnés (aide à la pierre), en chiffrant les besoins, en définissant des quotas par plans de quartier, et en nommant les partenaires potentiels.
- En matière de construction d'appartements protégés et adaptés pour personnes âgées pour favoriser le développement d'alternatives à l'EMS, en chiffrant les besoins potentiels au niveau régional, en tenant compte de l'espérance de vie en augmentation constante, en identifiant les partenaires spécialisés dans ce type de construction.
- En matière de construction de logements pour étudiants ou apprentis au bénéfice de bourses.
- En matière de maîtrise foncière, en collaboration avec le SELT et le Conseil régional, en examinant les possibilités de prêts du Canton à l'achat de terrains, en examinant les possibilités de mise à disposition en DDP du patrimoine foncier communal.
- En matière de mixité sociale, intergénérationnelle, interculturelle, dans la réalisation des plans de quartier.
- En matière d'intégration de tous les types de logements dans le PGA.

Une vision cohérente de l'ensemble de la problématique logement passe par l'examen de nombreuses alternatives, de la recherche d'éléments statistiques, du recensement des besoins effectifs, et nécessite la collaboration du SELT et du Conseil Régional notamment.

Enfin, il avise les Présidents de Partis qu'ils vont recevoir une information au sujet des Conseils d'établissements. Ils seront invités à désigner une personne qui fera partie d'un groupe de réflexion. Une large consultation sera faite avec la commune de Prangins. L'idée est de pouvoir consulter le plus largement possible avec notamment une partie politique. La première séance devrait avoir lieu le 13 avril.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY répond à M. Jacky COLOMB qui souhaitait savoir s'il existait à Nyon une loi sur l'interdiction de sortir après une certaine heure pour les moins de 16 ans. Le règlement de police, selon son article 28, précise qu'il est interdit aux moins de 16 ans non accompagnés d'un adulte et non libérés de l'école obligatoire, de fumer ou consommer des boissons alcooliques, de sortir seuls le soir après 22h, d'assister aux bals publics et d'accéder aux salles de jeux payants. Les enfants autorisés à assister seuls à une manifestation ou à un spectacle public ou privé se terminant après les heures de police, doivent rejoindre immédiatement leur logement. Toutefois, cette loi est appliquée avec une certaine souplesse jusqu'à 23h30–24h. Passé cette heure, ils sont conduits au poste de police, les parents avisés. Si nécessaire, ils sont reconduits à la maison par la police. La première fois, un avertissement est adressé aux parents. En cas de récidive une enquête discrète sur la famille est faite et, le cas échéant, les constats effectués sont signalés au SPJ.

Mme la Municipale répond également à Mme Christine VUAGNIAUX au sujet de la surveillance mutuelle. Le service de police a effectivement eu une séance avec la cellule de prévention de la police cantonale. Si la mise en place paraît facile dans une petite commune cela n'est pas aussi simple dans une commune grande comme la nôtre. Il faudra un certain temps pour le rendre opérationnel et nécessitera un gros travail administratif qui représentera probablement un certain pourcentage en personnel. Les étapes sont les suivantes :

- Information à la population par le tout ménage communal
- Envoi d'un questionnaire à tous les ménages
- Enregistrement des réponses, dépouillement, évaluation et analyse
- Convocation à une séance d'information (4 à 5 séances prévues)
- Désignation des répondants
- Mise en œuvre progressif du concept
- Maintien des listes à jour et transmission périodique des informations.

Son déploiement devrait s'opérer en 2011 ou 2012

Enfin, elle revient sur la question de M. Yves FROIDEVAUX au sujet de la communauté tarifaire Mobilis. Il n'y pour l'instant pas de données précises sur le financement, mais il ne devrait pas y avoir d'augmentation pour le budget de Nyon. Des précisions devraient être fournies au mois de juin. Par contre, pour le transport en ville, les billets vont vraisemblablement passer de Frs 2.50 à Frs 3.-, ce qui permettra aux TPN de ne pas avoir d'augmentation sur leur budget. Toutefois, comme la répartition des revenus est faite par la société Mobilis et qu'elle tiendra compte de tout le canton, il est difficile de savoir s'il y aura une augmentation pour Nyon.

M. le Municipal Claude DUPERTUIS répond à M. Jacques HANHART suite à la brochure sur les rivières. Il signale que plusieurs projets vont voir le jour afin d'améliorer la situation. Les petites stations d'épuration n'arrivent plus à respecter les normes de rejet. Elles seront amenées à disparaître d'ici 5 ans et reliées soit à la STEP de Terre-Sainte soit à celle de Nyon. Une régionalisation permettra de réduire les coûts et les rejets polluants et leur impact sur le milieu naturel. En ce qui concerne les réseaux d'évacuation des eaux urbaines, le service des travaux a entrepris un contrôle télévisé systématique des collecteurs situés dans le lit des rivières Asse et Boiron afin de diminuer les eaux claires parasites et des déversements d'eaux usées dans les rivières. Les rivières et renaturations font actuellement l'objet d'un débat au Grand Conseil. Les résultats découleront des moyens financiers et des options politiques. Par ailleurs, la renaturation de l'embouchure de l'Asse est à l'ordre du jour et une étude est lancée en collaboration avec le SESA.

M. le Municipal Claude DUPERTUIS répond également à M. Jacques PITTET au sujet de Perdttemps-Usteri. Il précise qu'il n'existe pas un projet à proprement parlé, mais une pré-étude du plan de quartier basée sur des projections. Depuis 1988 et le premier crédit de financement du PQ, les choses ont évolué, en matière de besoins, d'environnement et de moyens. La Municipalité confiera un mandat d'assistance à un maître d'ouvrage pour l'établissement d'un cahier des charges qui permettra ensuite la mise au concours et le choix des investisseurs. Après cette étape, un concours d'architecture sera organisé et le plan de quartier établi. Il précise que l'impact sur l'environnement d'un tel projet, notamment en matière de circulation, sera prépondérant quant à l'obtention des accords cantonaux. De ce fait, il n'est pas possible à ce stade d'établir un planning de réalisation, ceci malgré la ferme volonté de la Municipalité de voir ce projet se réaliser.

Au sujet du concours European10, M. le Municipal signale à M. Maurice GAY que, du 26 au 28 mai, se tiendra à la salle communale l'exposition des 32 projets qui ont participé au concours. Le 27 mai aura lieu une table ronde sur le sujet. Il signale également à M. Jacky COLOMB que la commune de Nyon devra payer les réfections du pont autoroutier de l'Asse. Le montant se trouve dans le budget d'extension des travaux.

Finalement, M. Dupertuis informe le Conseil que les giratoires du haut de la ville seront maintenus. Selon le sondage sur le site de la ville, 61% des personnes y sont favorables. Le trafic est plus fluide, avec notamment un délai d'attente depuis la Gravette d'une minute au lieu de 3 à 4 minutes avec les feux aux heures de pointe. Un préavis pour des giratoires définitifs sera préparé et des améliorations pour les piétons seront effectuées.

Mme la Municipale Monique BOSS répond à M. Jean-Claude MERMILLIOD concernant les espaces verts. L'abattage du tilleul au quai Louis-Bonnard avait reçu l'aval d'un expert arboricole et de la commission des arbres. La taille drastique et inhabituelle d'un arbre vers la porte Sainte-Marie était nécessaire pour une question de sécurité. La communication va être améliorée, notamment lors d'abattages importants. Chaque année un plan d'entretien des arbres est élaboré par le Service. Il se base sur le travail du SIT - qui a maintenant fini de répertorier les 1400 arbres majeurs de la Commune – qui donne des indications, notamment sur l'espèce, l'emplacement et l'état de santé des végétaux. Elle signale que chaque année, 3 à 4 arbres majeurs doivent être abattus, mais ils sont toujours remplacés. Elle relève également que la commune est bien dotée en surfaces vertes et arborisées et que le service des Espaces Verts reçoit régulièrement des compliments. Dans le cadre de l'année de la biodiversité, il est également prévu de mandater un expert pour mesurer la qualité écologique des espaces verts publics afin de pouvoir communiquer les résultats des efforts engagés par le Service depuis plus de 10 ans et améliorer encore son action. Un riche programme d'activités sera mis en place cette année par la commune.

Elle informe le Conseil que du 15 au 21 avril 2010 aura lieu la 16ème édition de Visions du Réel, lors duquel 160 films au total seront projetés. L'avant-première aura lieu le 14 avril à la salle de l'Aula, rebaptisée Théâtre de Marens, qui aura d'ici là fait peau neuve avec ses nouveaux sièges. Les Conseillers sont les bienvenus à l'avant-première, l'entrée est libre. Durant le festival, des bus feront la navette entre les différentes salles.

M. le Municipal Claude ULDRY signale que la Fondation de l'EMS du Midi a fait savoir au service des bâtiments qu'elle souhaitait que les travaux soient momentanément stoppés à la maison de Bourgogne. Cette Fondation, qui devrait reprendre le bâtiment, a mandaté un bureau pour évaluer les coûts et diverses variantes sont actuellement à l'étude, notamment la démolition de la partie locative actuelle afin de la transformer en EMS. Cette option est rendue possible grâce à la construction par la ville d'appartements protégés dans le quartier des Tattes d'Oies. Il serait dès lors contre-productif de faire des travaux sans attendre le retour du mandataire et connaître l'option choisie, ce qui devrait être le cas en mai. La Municipalité a donc décidé de stopper les travaux. Néanmoins, le monte-charge nécessaire à tout l'immeuble, le changement du brûleur et quelques autres petits travaux sont quand même effectués.

19. Divers et propositions individuelles

M. Robert JENEFSKY signale que le parti Indépendant Nyonnais organise un débat public le 25 mars sur le thème "Nyon, 25 000 habitants, quelles infrastructures, comment maintenir la qualité de vie face à la croissance démographique".

M. Jacky COLOMB souhaite connaître la nature, les coûts et le financement des travaux qui ont actuellement lieu sur le parking Perdtemps. D'autre part, il trouve inélégant de verbaliser les automobilistes pendant que les travaux ont lieu et que des places manquent. Il estime également que ce n'est pas normal que la barrière s'ouvre alors que le parking est complet.

Mme Inès ABEYA remercie Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE pour sa réponse concernant le Wi-Fi. D'autre part, elle revient également sur les travaux à Perdtemps et se demande pourquoi on fait les travaux à cette période alors qu'il n'y avait aucune urgence et qu'on aurait pu les effectuer durant les vacances.

M. Albert GRAF, au nom de l'UDC, demande sur quel terrain exactement les réfugiés vont être installés, dans quelle zone est-il? Il souligne que les abris de PC sont prévus pour loger des soldats ou population civile. Il estime que ces pavillons seront installés en vue d'un hébergement définitif ce qui relève de l'activité hôtelière. Il souhaite également connaître le nombre exact de personnes et il est surpris de la rapidité avec laquelle ces pavillons seront mis en place alors que le projet Perdtemps-Usteri va encore prendre des années. Il estime que ce sont deux poids – deux mesures.

M. Pascal FRANCFORT souhaite qu'il y ait plus de patrouilles de contractuels à la rue du Midi vers l'EMS car les auxiliaires ne peuvent souvent pas charger les pensionnaires à cause de voitures mal garées. D'autre part, il relève qu'au rond-point de la route Blanche les voitures qui vont en direction de Signy peuvent aller droit.

M. Jacques-Edouard CORNU trouve que la route du Stand est devenue une route principale suite à l'extension de divers quartiers aux alentours. Il souhaite que l'on pose des ralentisseurs, gendarmes couchés ou autre, pour ralentir le trafic.

M. Anthony LAMBE, suite aux bagarres nocturnes en ville de Nyon durant lesquelles des agents de sécurité ont été débordés, relève qu'aucune plainte n'a été déposée et personne n'a été arrêté. On parle de l'omerta de la peur. Il s'étonne qu'une poursuite soit dépendante d'une plainte individuelle et se demande pourquoi la police ne peut pas elle-même porter plainte. Ces débordements risquent de se dégrader car, sans un suivi approprié, les jeunes ont un sentiment d'impunité. Il souhaite savoir si la police a identifié les auteurs de troubles et si un suivi policier ou social est en cours.

M. Christian PUHR fait part de la prise de position de la COFIN suite à la note d'information de la Municipalité du 1^{er} février 2010 (*en annexe*)

M. Yves FROIDEVAUX, suite à l'annonce de Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY de l'augmentation du prix des billets des bus, souhaite que la Municipalité étudie des mesures d'aides ciblées, par exemple pour les personnes à l'AVS. D'autre part, il demande comment cela se fait que les enseignants doivent désormais payer leur place de parc alors qu'ils ne bénéficient d'aucun plan de mobilité. Enfin, il fait remarquer que l'OFAS a signalé que le crédit de CHF 120 mio pour l'ouverture des crèches était désormais terminé alors qu'il devait courir jusqu'en 2011. Il demande si la Municipalité a la certitude de recevoir les subventions espérées pour le Cèdre Magique. Si la somme n'est pas versée pour les trois prochaines années, la Municipalité a-t-elle réagi auprès des instances concernées ?

Mme Stéphanie SCHMUTZ revient sur le parking Perdtemps. Elle estime que les voitures dérangeaient souvent les piétons ou la circulation mais que la police aurait pu prévenir les automobilistes de sa sévérité. D'autre part, il y a également un problème de parking notamment lors de services funèbres et elle souhaite que des panneaux indiquant où se trouvent des places de parcs soient disposés dans la ville ou que des agents soient postés pour informer les automobilistes lors d'événements spéciaux.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY répond aux diverses remarques sur le parking Perdtemps. Un certain nombre de voitures empêchaient les camions de passer lors de travaux. La police a dès lors verbalisé non seulement les véhicules qui dérangeaient mais, par souci d'équité, tous les autres qui étaient mal garés. Le parking sur le gazon a été toléré trop longtemps, mais de l'ordre sera fait. Si le parking indique complet alors qu'il reste des places, c'est justement parce que des véhicules sont stationnés en dehors des places. Une modification du système technique des barrières sera effectuée. Elles resteront désormais fermées lorsque le parking sera complet.

Par contre, si les voitures attendent trop loin dans la rue, cela risque de provoquer des problèmes, mais l'expérience va être tentée. La possibilité de poser des panneaux indiquant où il reste des places va également être étudiée.

Elle signale encore à M. Francfort que la question au chemin du Midi sera également étudiée.

M. le Municipal Olivier MAYOR répond aux questions de M. Graf. Les pavillons seront posés au-delà du parking et il ne s'agit pas de structures définitives contrairement au quartier Perdtemps-Usteri. Quant au nombre de requérants, il y aura au maximum 60 personnes, dont des familles. La qualité de l'accueil et le type de requérants qui seront accueillis permettra un meilleur travail d'intégration et de socialisation qui évitera peut-être des cas déplaisants.

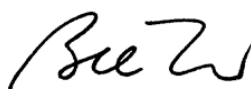
Par rapport aux questions de M. Froidevaux concernant le crédit cadre de l'OFAS, il signale que la Municipalité va réagir par le biais de la FAGE au niveau cantonal qui aura plus de poids qu'au niveau communal.

A 23h. 33, M. le Président lève la séance.

CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le Président :

La Secrétaire :



Eric Bieler



Nathalie Vuille

- Annexes:
- Liste des commissions
 - Réponse à l'interpellation des partis Libéral et Radical intitulée : "Comment la commune de Nyon compte-t-elle gérer l'accueil parascolaire des enfants ?"
 - Réponse à l'interpellation de M. Bernhard WILLI intitulée : "La santé de nos rivières"
 - Réponse à l'interpellation de M. Jacky COLOMB relative au « Trafic de drogue aux environs du centre de requérants d'asile ».
 - Interpellation de M. Tefik RASHITI intitulée "Radon, quels risques pour nos concitoyens?"
 - Prise de position de la COFIN